



DESTINATAIRES : À tous les gestionnaires, médecins et IPSPL du CISSS de Chaudière-Appalaches

DATE : Le 25 mars 2020

OBJET : Prise en charge de la clientèle d'hémo-oncologie en situation de pandémie COVID-19

En lien avec les directives ministérielles, l'identification rapide des personnes pouvant être infectées par la COVID-19 et l'application immédiate des mesures de délestage, de prévention et contrôle des infections sont prioritaires pour prévenir une transmission du virus. L'application de ces mesures revêt d'une importance particulière en ce qui concerne la clientèle d'oncologie en raison de sa grande vulnérabilité.

Selon l'INESSS, les personnes immunodéprimées seraient les plus susceptibles de développer des complications lors d'une infection à la COVID-19. Pour limiter le risque d'infection de ces personnes lors du dépistage de la maladie, la mise en place d'une trajectoire différente doit être envisagée.

Selon l'INESSS, les personnes gravement immunodéprimées comprennent, notamment celles qui ont :

- Des troubles hématologiques malins;
- Des tumeurs solides malignes non hématologiques;
- Reçu une radiothérapie, chimiothérapie ou un traitement par inhibiteur de point de contrôle depuis moins de 3 mois;
- Une greffe de cellules CAR-T et de cellules souches hématopoïétiques.

En corrélation avec les lignes de conduite établies, voici les décisions et orientations relatives à la prise en charge de la clientèle d'hémo-oncologie au CISSS de Chaudière-Appalaches dans le contexte actuel de pandémie du virus COVID-19.

...2

ACCUEIL ET TRIAGE DE LA CLIENTÈLE

L'accueil et le triage de la clientèle s'effectuent rigoureusement conformément aux procédures en vigueur dans l'établissement depuis le début de la pandémie.

Octroi du rendez-vous

1. L'octroi du rendez-vous s'effectue quelques jours à l'avance seulement afin de s'assurer de l'absence de symptômes liés à la COVID-19.
2. Lors de l'octroi du rendez-vous, un premier triage s'effectue auprès du patient. Ce dernier est informé des restrictions en vigueur quant à la présence des accompagnateurs :
 - a. Idéalement aucun accompagnateur;
 - b. Un seul accompagnateur est permis lorsque requis par sa condition physique (non ambulant) et/ou mentale (maladie psychiatrique connue).
3. Le patient est questionné sur les 3 points suivants :
 - a. Retour de voyage depuis moins de 14 jours;
 - b. Contact direct avec un cas suspecté ou confirmé de COVID-19;
 - c. Présence de symptômes liés à la COVID-19 (toux nouvelle ou fièvre >38C)
4. Si la réponse est positive à l'une des trois questions, la personne n'aura pas de rendez-vous et devra suivre les directives de la Santé publique. Son nom devra être remis à l'infirmière clinicienne pour s'assurer d'un suivi ultérieur auprès de cette personne.

Accueil au CRIC

Un agent de sécurité est présent à l'entrée du bâtiment et s'assure de restreindre l'accès aux personnes dont la présence est non requise. Le lavage des mains est rendu obligatoire. Les personnes sont dirigées vers l'un des postes de triage.

Dans les autres installations du CISSS de Chaudière-Appalaches

Un agent de sécurité est présent à l'entrée du bâtiment et s'assure de restreindre l'accès aux personnes dont la présence est non requise. Le lavage des mains est rendu obligatoire. Un premier triage est effectué. La personne est dirigée vers le lieu de son rendez-vous.

Triage à l'accueil des cliniques externes de cancérologie

À l'entrée des cliniques externes de cancérologie, un second triage est effectué pour tous selon la procédure en vigueur :

- Retour de voyage depuis moins de 14 jours;
- Contact direct avec un cas suspecté ou confirmé de COVID-19;
- Présence de symptômes liés à la COVID-19 (toux ou difficultés respiratoires nouvelles et/ou fièvre > 38 C);

Si un patient répond positivement à l'un de ces trois critères, même s'il est peu ou pas symptomatique, il ne devra pas avoir accès au CRIC ou autre clinique oncologique de la région 12. Le patient sera retourné chez lui et il sera contacté par téléphone par le médecin qui devait le voir en clinique afin d'orienter la suite des soins oncologiques.

Si un patient manifeste le besoin de voir un médecin à cause de son état clinique, il devra être dirigé à l'urgence ou dans une autre installation identifiée selon les directives de l'établissement.

Prise en charge de la clientèle

Une salle d'isolement dédiée est disponible en clinique. Cette salle pourrait être utilisée de manière exceptionnelle, advenant le cas où une personne suspectée de la COVID-19 entrerait en clinique malgré le système de triage mis en place en amont. **Tout membre du personnel entrant dans cette salle dédiée doit suivre les précautions gouttelettes/contact avec protection oculaire.**

Conformément aux recommandations émises par l'INESSS, en raison de la clientèle gravement immunodéprimée, la prise en charge de la clientèle s'effectue par du personnel dédié qui travaille exclusivement en oncologie et évite les secteurs considérés plus à risque (urgence, soins intensifs).

Un plan de contingence est prévu au niveau de l'équipe médicale afin de minimiser les risques de transmission du virus et de bris de service.

DÉLESTAGE DE LA CLIENTÈLE

Le délestage de la clientèle est effectué dans le but de protéger notre clientèle fragilisée par le cancer ou ses traitements, du risque temporaire qu'est le SARS-COV2, tout en essayant de diminuer les préjudices potentiels liés à l'absence de traitement ou suivi médical. Dans la mesure du possible, les soins et services seront regroupés afin de minimiser le nombre de visites. La majorité des suivis s'effectuera par téléphone. Les prélèvements requis seront faits la veille du rendez-vous, en CLSC.

En ce qui concerne la clientèle d'hémo-oncologie, les cas suivants sont privilégiés :

- Patient en traitement actif de chimiothérapie ou d'immunothérapie;
- Première consultation en oncologie;
- Suivi requis (ces suivis sont ciblés sur une base hebdomadaire par l'équipe médicale).
- Les patients électifs avec suivi aux 3, 4, 6 ou 12 mois n'auront pas de rendez-vous jusqu'à nouvel ordre. Une liste nominale de ces patients sera remise aux 15 jours à l'équipe médicale afin de s'assurer qu'il n'y a pas de préjudice.
- Tous les rendez-vous sont systématiquement prévus par téléphone, sauf pour les patients en traitement actif. Le médecin est responsable d'identifier les patients qui doivent être rencontrés par lui/elle en présentiel.
- Ces modalités de délestage sont applicables dans l'ensemble des cliniques externes oncologiques du CISSS de Chaudière-Appalaches.

MODE DE FONCTIONNEMENT À PRIVILÉGIER POUR UN FONCTIONNEMENT OPTIMAL

Étant donné le nombre important de communications en lien avec la situation sur la COVID-19, on convient d'un canal de transmission unique afin d'éviter que des informations divergentes circulent à travers les membres du personnel.

Les informations en provenance des communications officielles du CISSS de Chaudière-Appalaches et du MSSS ont toujours préséance sur les autres lignes de conduite pouvant être émises par d'autres entités telles les associations médicales, syndicales, etc.

Toute demande de dérogation aux lignes de conduite entérinées par le CISSS de Chaudière-Appalaches doit d'abord faire l'objet d'une évaluation et d'une approbation par le chef de service médical et le gestionnaire dédié avant d'être appliquée.

Les membres du personnel clinique, médical et administratif s'engagent à suivre les procédures établies par l'établissement, en matière de trajectoire de la clientèle, de l'utilisation judicieuse du matériel de protection et des autres ressources.

Le personnel administratif s'engage à mettre à jour cette procédure au fur et à mesure de l'annonce des changements à actualiser et à transmettre cette information à l'équipe médicale.

« Signature autorisée »

Dr Alain Filion, chef de service hémo-oncologie, Chaudière-Appalaches

Mme Mélanie Drouin, pharmacienne, Chaudière-Appalaches

Mme Marie-Pier Porlier, coordonnatrice clinico-administrative, Programmes de Cancérologie, Soins palliatifs et de fin de vie en Chaudière-Appalaches

Mme Brigitte Laflamme, directrice adjointe des services professionnels, Programmes de Cancérologie, Soins palliatifs et de fin de vie en Chaudière-Appalaches

Contenu et diffusion approuvés par : Marco Bélanger